



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

PORTAIL DE FORMATION DES BENEVOLES DE NORMANDIE

1. PRESENTATION DU PORTAIL

1.1. Enjeux et objectifs du portail

- Faciliter l'accès à l'information des bénévoles sur les formations organisées en région ;
- Développer la visibilité de l'offre de formation à destination des bénévoles en région ;
- Alléger le travail administratif des structures porteuses de formation ;
- Favoriser la participation des bénévoles associatifs aux formations.

Au-delà d'une valorisation, les enjeux sont de :

- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs de la formation des bénévoles ;
- Contribuer, en identifiant les besoins de formation non ou mal couverts, à la structuration d'une offre globale de formation.

Ce portail vise à améliorer le fonctionnement des associations et à développer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des bénévoles, utiles à l'exercice de leur engagement, de leurs missions, de leurs responsabilités associatives...



1.2. Valeurs et principes d'actions

Les structures porteuses de formation qui intègrent le projet ou utilisent le portail se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Leur démarche de travail relève d'une démarche d'accompagnement des personnes s'appuyant sur la reconnaissance de leurs capacités, favorisant leur autonomie et développant leur pouvoir d'agir.

Des valeurs qui se traduisent dans la pratique par les principes d'actions suivants :

- **Coopération** : Recherche de modalités adaptées, de manière non concurrentielle, pour analyser les situations et élaborer de manière partagée des actions ou réponses à mettre en œuvre pour répondre aux buts recherchés.
- **Egalité** : prohibition de toute forme de discrimination, d'incitation à la violence et à la haine en direction de qui que ce soit, recherche d'une offre équitable d'accès pour tous à la formation, y inclus les personnes en situation de handicap, prise en compte des différences dans le respect du principe de laïcité.
- **Engagement** : par la participation aux réflexions menées sur le fonctionnement, l'utilisation de ce portail et les besoins de formation identifiés sur le territoire, participation au développement et à la valorisation de l'engagement des bénévoles et dirigeant.es associatifs.



2. PERIMETRES DU PORTAIL

2.1. Structures proposant de la formation

Le portail permet de recenser les formations proposées par les associations, l'Etat et les collectivités territoriales, à destination principale des bénévoles.

2.2. Public

Les formations inscrites sur le portail s'adressent prioritairement aux bénévoles agissant au sein d'un projet associatif ou porteurs de projet. Les structures organisatrices des formations peuvent accepter des salarié.es et/ou des volontaires associatifs. Le portail n'a pas vocation à valoriser la formation professionnelle.

2.3. Lieux des formations

Les formations présentées s'organisent sur le territoire normand. Concernant les formations en ligne, toutes les associations et collectivités françaises peuvent publier des formations.

2.4. Formations éligibles

Sont éligibles les formations gratuites pour les bénévoles ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation. Elles doivent être collectives et orientées vers le développement et la montée en compétences des participants.

Sont éligibles les formations génériques et/ou thématiques (ex. sport, jeune, etc.) développées par les acteurs associatifs et les services publics en région.

Les actions de formation réalisées à l'occasion de colloques, d'universités d'été peuvent être retenues sous réserve que leur programme soit explicitement différencié du reste de la manifestation.



2.5. Actions non éligibles

- ☞ Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés à un culte ou un courant politique ;
- ☞ Les formations relevant de l'animation volontaire (BAFA, BAFD...) ;
- ☞ Les formations professionnelles ;
- ☞ Des permanences ou autres actions visant un accompagnement individuel ;
- ☞ Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux) ;
- ☞ les réunions de régulation et de réflexion relevant du fonctionnement courant de l'association (exposés, colloques, universités d'été, suivi du projet associatif...).



3. ENGAGEMENT DES STRUCTURES

3.1. Engagements partagés

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engagent à :

- s'approprier, respecter et faire vivre la charte ;
- communiquer sur l'existence du portail auprès des bénévoles normands ;
- prendre connaissance des dispositions concernant le RGPD et le traitement des données collectées directement sur le site internet (mentions légales) ;
- respecter les prescriptions relevant du règlement général de protection des données (RGPD)- mentions légales du site internet.

3.2. Engagements des structures proposant de la formation

Chaque structure formatrice s'inscrivant sur le portail s'engage à :

-  accuser réception des candidatures et à apporter une réponse motivée aux bénévoles dans un délai raisonnable (généralement constaté sous 7 à 10 jours ouvrés).
-  faire remonter les dysfonctionnements techniques ;
-  actualiser son offre de formations, une fois publiée (changement de date, etc.) ;
-  faciliter l'ouverture des formations aux bénévoles d'autres associations pour encourager l'interconnaissance et la transversalité ;
-  participer autant que de possible aux espaces collectifs dédiés au développement de la dynamique régionale animée par le Mouvement Associatif.

L'utilisation des modules d'inscription est possible et non obligatoire. Elle est placée sous la responsabilité exclusive de la structure utilisatrice, qui s'assure du bon paramétrage de ses formations. L'administrateur fournit l'accès au service "en l'état" et ne pourra être tenu responsable des éventuels défauts techniques ou des erreurs de gestion imputables à la structure utilisatrice.



3.3. Engagements du Mouvement Associatif de Normandie

Le Mouvement associatif est garant de la fonctionnalité et du développement technique de ce portail.

En termes de coordination, le Mouvement associatif s'engage à :

-  mobiliser l'ensemble des parties prenantes œuvrant sur la formation de bénévoles (partenaires publics, structures formatrices) afin d'animer la réflexion sur le fonctionnement, l'utilisation de ce portail, son adaptation compte tenu de l'évolution des besoins de formation sur le territoire,
-  articuler cette dynamique avec l'ensemble des initiatives menées en région en faveur de la montée en compétences du monde associatif ;
-  ne pas se substituer aux acteurs de la formation ;
-  respecter la diversité des structures, projets et compétences ;
-  développer des outils de communication pour promouvoir ce portail ;
-  respecter les prescriptions du RGPD.

3.4. Conditions d'affichage sur l'annuaire

Pour paraître dans l'annuaire des organisateurs, une formation (au minimum) doit être publiée.

Le Mouvement associatif de Normandie vérifie a posteriori. Toutes publications de structures organisatrices et de formations ne correspondant pas aux critères énoncés ci-dessus (2.1 à 2.5) est supprimée après contact avec la structure émettrice.

Si au bout d'un an, la structure n'a pas publié de nouvelle formation, la structure est masquée de l'annuaire des organisateurs mais reste dans la base du site. La structure pourra donc réactiver son compte à tout moment quand elle publie une formation.